

# **Compte rendu du conseil municipal du 27 juillet 2021**

## **L'an deux mille vingt et un, le 27 juillet à 19 heures 30**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle Sagittaire à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain ROCHE.

### **Etaient présents :**

Mesdames : Sylvie PRAYER, Ghislaine REYMOND, Séverine VIAL, Emeline FRIEDMAN.

Messieurs : Éric CHEVILLARD, Jean-Marc DENIER, Denis DOS SANTOS, Didier PEYBERNES, Alain ROCHE, Christian MARGUERET.

**Absents :** Véronique MAZUR, Delphine CHRETIEN, Antoine FERNANDES CALEIRO, Bruno ROULY, Philippe VIAL.

Pouvoirs : Bruno ROULY à Alain ROCHE

Secrétaire : Mme Ghislaine REYMOND

### **AVIS DE LA COMMUNE DE CELLES DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RD 1075**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier de consultation dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet d'aménagement de la RD 1075 entre le col du Fau et le Col de Lus la Croix haute a été mis à la disposition des conseillers municipaux.

En effet le conseil municipal doit émettre son avis dans un délai de deux mois à réception du dossier.

Il rappelle qu'un premier courrier a été adressé à la Préfecture le 21 janvier 2021 sur ce projet. Dans ce courrier plusieurs points ont été mis en avant. Le conseil municipal souhaite à nouveau insister sur plusieurs de ces points :

Le déplacement de la conduite d'eau potable qui alimente le village paraît absolument nécessaire.

Cette conduite longe la RD 1075 au niveau de la montée de Darne. Elle emprunte actuellement le tablier de l'ancien pont et suit ensuite la route à droite. Elle devra être déplacée en bordure à gauche de la future voie. En effet si nous conservons la conduite à sa place actuelle, elle se retrouvera sous la RD 1075 sur plus de 800 mètres puisqu'il y aura trois voies dans cette zone. Ce qui ne manquera pas de poser problème en cas de fuite ou de travaux.

Nous demandons au département la prise en charge de ce déplacement de la conduite.

L'accès à la carrière doit être modifié.

Cet accès ne pourra plus se faire sur la RD 1075 puisqu'il déboucherait sur la troisième voie prévue dans la montée de Darne. Il était de toute façon très dangereux dans les conditions actuelles.

Un autre chemin a été prévu qui débouchera sur la RD 7 qui conduit à Chichilienne. Il empruntera en partie un chemin communal et traversera ensuite un terrain appartenant actuellement à M. Gérard CHRETIEN qui accepte de le céder à la commune en échange d'une autre parcelle. M. PELISSARD doit réaliser une partie des travaux, mais ce chemin restera communal.

Nous demandons au département de prendre en charge cet accès afin de maintenir l'exploitation de cette carrière.

Le conseil est favorable à la création d'un rond-point à La Croizette, au niveau de l'intersection de la RD 1075 et de la RD7.

Le conseil est également favorable à la création d'un passage souterrain sous la RD 1075, dans le prolongement du chemin de l'Oratoire. Cela permettra de créer un cheminement piétonnier qui conduira depuis le village jusqu'au quartier de la gare et rétablira ce chemin comme il existait autrefois.

Ce cheminement « doux » devra être sécurisé au niveau de la RD 526 au niveau de l'Oratoire. Mais il reste un problème : un passage entre le chemin de l'Oratoire et le chemin des Hormes reste très dangereux pour les piétons et difficile à aménager.

Il sera nécessaire de profiter de ces travaux pour faire passer dans ce souterrain des canalisations d'eau potable et d'eaux usées.

L'accès au hameau de Fourches et à la station-service pose toujours problème. Aucune solution vraiment satisfaisante n'a été proposée pour cette intersection. Le hameau comporte pourtant plus de dix habitations où se trouvent des familles avec des enfants. La route qui descend de Fourches est perpendiculaire à la RD 1075, offre peu de visibilité et en raison de l'absence de priorité, oblige souvent les usagers à une attente très longue à cause de la densité de la circulation sur la RD 1075. Il est nécessaire de rechercher une solution pour améliorer et sécuriser l'accès et la sortie du hameau de Fourches. (Attention : sur la carte proposée, les hameaux de Fourches et de la Remise ont été intervertis.)

Il faut noter également qu'une conduite d'eau est présente sous le chemin qui descend de Fourches.

Le conseil souhaite aussi des explications plus précises sur le souterrain prévu après le lieu-dit « Montagne ».

Enfin il a été constaté de grosses infiltrations d'eaux au-dessus de la route entre la gendarmerie et Fourches, eaux qui ressortent plus bas près des habitations qui se trouvent à cet endroit. Il serait nécessaire que soit conduit un travail de récupération des eaux dans cette zone.

Cet avis est approuvé par le conseil (10 voix et un pouvoir pour).

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité charge Monsieur le Maire d'adresser l'ensemble de ces remarques aux services de l'Etat et souhaite, avant de donner son accord, que lui soient apportées plus d'informations détaillées sur tous ces points.**

## **AMENAGEMENTS DE SECURITE DANS LE VILLAGE-LIMITATION DE LA VITESSE SUR LA RD 526 AU NIVEAU DU HAMEAU DES HORMES ET PRIORITES A DROITE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet des aménagements de sécurité réalisés par la commission aménagement de l'équipe municipale en concertation avec les services du Département.

Ce projet comprend plusieurs aspects :

Création d'un lieu-dit « Les Hormes » entre l'embranchement de la RD 526 sur la RD1075 jusqu'au débouché du chemin des Hormes, avec limitation de la vitesse à 50 Km/h puisqu'il s'agit d'une partie de l'agglomération. Les habitations se succèdent en effet dans cette zone avec des sorties sur la RD 526 sans presque d'interruption.

Mise en place de marquages au sol et de plots sur la rue au centre du village pour créer un cheminement piétonnier sur la rue du mont Aiguille et sur la rue du moulin.

Installation de nouvelles signalisations réglementant la priorité des véhicules descendant à partir de la place de la mairie avec une zone d'attente pour les véhicules montant sur la place en dessous de l'église.

Implantation d'une priorité à droite en descendant sur le lieu-dit de Theysonnière pour faciliter la sortie des véhicules de cette zone sur la rue du moulin.

Création d'une zone « Livraison » devant l'épicerie de Madame Julie HAREL puisqu'il n'est plus possible, étant donné l'intensité de la circulation à cet endroit, de permettre le stationnement fréquent de plusieurs véhicules devant ce commerce.

Établissement d'une priorité à droite dans toute l'agglomération de Clelles.

Un arrêté va être pris pour entériner ces projets

Le département a donné son accord pour ces modifications.

Il reste à rechercher une solution pour régler le problème, dans le cheminement piétonnier qui va depuis le village jusqu'au quartier de la gare, de la zone qui est très dangereuse sur 100 mètres au sortir du chemin des Hormes.

**Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve ces aménagements à l'unanimité et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à leurs réalisations.**

Délibération et projets approuvés par le conseil (10 voix et un pouvoir pour).

## **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN CDD A TEMPS NON COMPLET POUR L'ENTRETIEN MENAGER DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les besoins de la commune peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles pour congés ordinaires ou de maladie.

Le cas se présente actuellement pour l'agent qui effectue le ménage dans les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à recruter un agent non titulaire dans le cadre du remplacement d'un adjoint titulaire momentanément indisponible durant toute la durée de son mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Délibération approuvée par le conseil ( 10 voix et un pouvoir pour).

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Le point sur les travaux :**

- Les travaux concernant la création d'un appartement dans l'ancien secrétariat de mairie ont beaucoup avancé.
- Des travaux d'élagage des arbres dans l'allée des séquoias ont été entrepris. Beaucoup de ces arbres sont fragilisés et présentent des branches mortes qui risquent de chuter. L'objectif est de sécuriser ce lieu qui sert parfois de cadre à des réunions ou des fêtes.
- Il est prévu une visite de sécurité des pompiers dans certains bâtiments qui reçoivent du public (cinéma, salle des fêtes)
- De même les bornes d'incendie vont être testées le 4 août dans le bourg avec l'appareil de la Communauté de Communes.
- Les compteurs d'eau seront relevés par les employés municipaux au début du mois d'août.
- Les haies d'un certain nombre de chemins ont été taillées grâce à l'épareuse (faucheuse/débroussailluse hydraulique). Il est rappelé que les arbres et les haies qui empiètent sur la voie publique et gênent la circulation doivent être taillés. Il est préférable que cela soit fait par les propriétaires pour éviter les coupes disgracieuses et les arbres taillés par les engins.
- Le début du chantier pour la réalisation de l'assainissement se situera aux alentours du 2 août. Dans la deuxième quinzaine d'août le chemin du Clausset sera impacté par le creusement des fossés pour les canalisations.
- Une campagne de dératisation est prévue assez rapidement pour la rue du Raffour et la rue du moulin. Une première visite d'une entreprise a été réalisée, mais les dates définitives de cette intervention ne sont pas encore arrêtées parce qu'il est nécessaire de procéder d'abord à des essais. Dès que les dates de l'intervention seront fixées, la population sera informée par le panneau lumineux et par un post dans la rubrique « Actualités » sur le site internet de la mairie.
- Pour ce qui concerne l'agrandissement de la halte-garderie, la demande de permis va être déposée. Les demandes de subvention sont enclenchées, mais sont en attente du retour de la secrétaire chargée du dossier actuellement en arrêt maladie.

### **Autres questions**

- La mairie ne pourra être ouverte que deux jours par semaine jusqu'à la fin du mois d'août en raison d'un arrêt de travail d'une secrétaire.
- Il apparaît nécessaire de mettre une poubelle de plus grande capacité sous l'abri bus sur la place de la mairie
- 

### **La fête du village**

En raison des directives de la Préfecture, elle ne pourra vraisemblablement pas avoir lieu puisqu'il est exigé un passe sanitaire pour tout rassemblement de plus de 50 personnes, même en extérieur. D'autres directives devraient être promulguées aux environs du 5 août. Une décision sera prise à cette date.

### **Incivilités**

Les actes de malveillance et les dégradations constatées dans le village sont nombreux. Leurs auteurs restent à ce jour inconnus. Les gendarmes ont été prévenus et des rondes organisées par les conseillers municipaux, mais sans résultat. Il est demandé à chacun d'être vigilant.

### **La gendarmerie**

Une réunion a eu lieu entre les maires des différentes communes du canton et le commandant de gendarmerie qui a donné son accord pour le renforcement de l'effectif de gendarmes affecté à Clelles. D'ici le mois de septembre, un gendarme en titre et deux stagiaires seront affectés sur la commune, ce qui portera l'effectif opérationnel de la gendarmerie à 5 personnes.

Madame Frédérique PUISSAT a appuyé cette demande.